

# Les travailleurs autonomes se dotent d'une association

Leur priorité est d'obtenir une place au conseil de gestion du programme d'assurance parentale

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN  
PANormandin@lesoleil.com

Les travailleurs autonomes ont maintenant une association pour les représenter auprès du gouvernement du Québec. Tout juste fondée hier, la Coalition des travailleurs autonomes du Québec (CTAQ) réclame déjà un statut pour ses membres et un siège au sein du conseil de gestion du nouveau programme d'assurance parentale.

Fraîchement élu à la tête de cette nouvelle coalition, Stéphan Viau se réjouissait du mandat qu'il a reçu des cinq associations qui joignent leurs forces pour créer un mouvement fort de 10 000 membres. « L'époque où on prenait des décisions sans nous est derrière nous. »

La CTAQ a trois objectifs bien précis à court terme. Elle souhaite que le gouvernement du Québec dote enfin les travailleurs autonomes d'un véritable statut. « La définition change pour chaque ministère. À Revenu Québec, il faut avoir au moins deux clients dans une année, alors qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

*Le président fraîchement élu de la CTAQ, Stéphan Viau*

c'est d'avoir un revenu d'entreprise. À ce compte, Pierre-Karl Péladeau est un travailleur autonome! »

Stéphan Viau est bien conscient toutefois que l'adoption d'un statut pour

ses membres ne sera pas facile. En 2001, la ministre péquiste Diane Lemieux avait tenté de mener à bien le dossier, sans succès. Le premier président de la CTAQ se donne deux ans

pour accomplir cet objectif. Une année de consultation auprès de ses membres pour élaborer une définition et une deuxième année pour la faire adopter par le gouvernement.

## PORTE OUVERTE

La Coalition demande également une place au conseil de gestion du nouveau programme d'assurance parentale qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. M. Viau a rencontré cette semaine la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne. Si elle n'a pas garanti de place à ce nouveau groupe, elle n'a pas fermé la porte à ses revendications. « Qu'on nous reçoive démontre qu'on nous accorde de la crédibilité », se réjouit à tout le moins M. Viau.

À ses yeux, la présence d'une telle coalition au conseil de gestion est vitale pour régler les problèmes qui vont inévitablement survenir pour ses membres.

À ce chapitre, M. Viau estime d'ailleurs que son organisation a déjà une victoire à son compte. Avant le 7 septembre dernier, la politique

stipulait que les parents devaient cesser d'avoir des revenus pour bénéficier du programme. Pour Stéphan Viau, une telle éventualité aurait signifié que ses membres perdent la totalité de leurs clients, ce qui est inacceptable dans ce domaine d'activité.

« Le conseil de gestion a adopté un nouveau règlement précisant que les revenus des travailleurs autonomes devaient avoir diminué d'au moins 40% », se réjouit-il.

La CTAQ réclame également une hausse du plafond de dépenses de représentation déductibles d'impôts. « Pour les travailleurs autonomes, la représentation est la seule façon de se faire de nouveaux clients. Ils ne peuvent pas se payer de publicité. Cette mesure nuit au développement économique du Québec », estime Stéphan Viau.

Les instigateurs de la Coalition ont planché sur leur projet pendant deux ans avant d'en arriver à la fondation de la CTAQ, hier. La prochaine assemblée générale de la Coalition est prévue dans deux ans.